

Arrêté préfectoral n° SGCD_DRH_BPE2R_2024_05_21_17 relatif à la composition du jury du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2024 pour le département de la Haute-Loire (43) ;

La Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète de la Zone de défense et de sécurité sud-est, Préfète du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

- VU** le Code général de la fonction publique ;
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;
- VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU** le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;
- VU** le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- VU** le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;
- VU** le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'Intérieur ;
- VU** l'arrêté ministériel du 18 décembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 19 février 2024 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2024 au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 14 mai 2024 portant ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'Intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2024 pour le département de la Haute-Loire ;
- VU** le message ministériel du 14 février 2024 portant autorisation de recrutement pour le corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer dans le cadre du plan de charge initial 2024 ;
- SUR** la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les commissions de sélection du recrutement sans concours au titre de l'année 2024, pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'Intérieur et de l'outre-mer pour le département de la Haute-Loire (43) sont composées comme suit :

Pour le poste de Chargé(e) de l'instruction des demandes de CNI et de passeports – CERT – Préfecture de la Haute-Loire (Pref 43) :

- Frédérique FOUCHERE - Adjointe à la Cheffe de pôle RH du SGCD de la Haute-Loire (Titulaire)
- Frédéric FOURNIER – Directeur adjoint du SGCD de la Haute-Loire - (Suppléant)
- Nathalie CENCIC – Secrétaire générale de la Préfecture de la Haute-Loire - (Titulaire)
- Cheffi BRENNER-ADANLETE – Secrétaire générale adjointe de la Préfecture de la Haute-Loire (Suppléante)
- Fatiha NASRI – Directrice de l'agence du Puy en Velay – France travail (Titulaire)
- Karine BOUVIER-PEYRARD – Directrice Haute-Loire Forez Roannais – France Travail (Suppléante)

Pour le poste d'Agent(e) chargé(e) de missions d'accueil, de surveillance et de sécurité – Préfecture de la Haute-Loire (Pref 43) :

- Frédérique FOUCHERE - Adjointe à la Cheffe de pôle RH du SGCD de la Haute-Loire (Titulaire)
- Frédéric FOURNIER – Directeur adjoint du SGCD de la Haute-Loire - (Suppléant)
- Nathalie CENCIC – Secrétaire générale de la Préfecture de la Haute-Loire - (Titulaire)
- Cheffi BRENNER-ADANLETE – Secrétaire générale adjointe de la Préfecture de la Haute-Loire (Suppléante)
- Fatiha NASRI – Directrice de l'agence du Puy en Velay – France travail (Titulaire)
- Karine BOUVIER-PEYRARD – Directrice Haute-Loire Forez Roannais – France Travail (Suppléante)

ARTICLE 2 : L'examen des candidatures se déroulera à partir de la semaine 28. Seuls les candidats dont le dossier de candidature aura été sélectionné par la commission de sélection seront convoqués à un entretien.

Les entretiens des candidats sélectionnés auront lieu à partir de la semaine 31.

ARTICLE 3 : La Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, et les autorités compétentes sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21/05/2024

La préfète,
Secrétaire générale,
Préfète déléguée pour l'égalité des chances



Vanina NICOLI